

27 octobre 2017

Un procureur si près de chez vous!

Avec ses 7 bureaux régionaux, le DPCP assure la présence de procureurs dans les 36 districts judiciaires du Québec répartis entre 50 points de service permanents, en plus d'offrir des services de poursuites dans 39 localités de façon itinérante dans les régions plus éloignées : le Bureau de l'Ouest du Québec, le Bureau du Nord-du-Québec, le Bureau de Montréal, le Bureau du Sud du Québec, le Bureau du Centre-du-Québec et le Bureau de l'Est du Québec.

Les procureurs qui y travaillent sont appelés à traiter pratiquement toutes les infractions du Code criminel et de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, ce qui requiert de leur part un large profil de compétences, tant sur le plan juridique que sur le plan humain. Ils traitent en effet quotidiennement avec des victimes et des témoins qui auront souvent été confrontés à des expériences traumatisantes et les accompagnent dans leur passage au sein du système judiciaire qui leur est souvent inconnu, ce qui peut en conséquence susciter leurs appréhensions. Bien qu'ils ne soient pas les avocats des victimes, les procureurs doivent s'assurer de prendre en compte leurs intérêts légitimes afin de faciliter leur passage dans le processus judiciaire. Ils doivent en outre adapter leur pratique aux réalités régionales qui peuvent grandement varier d'un district à l'autre à l'intérieur d'une même région.

Compétence
Respect
Intégrité

